Octobre 2013 – Numéro 4

Le Conserv'EAU

LA RECONNAISSANCE SE POURSUIT, AFFICHEZ-VOUS!

Le 21 mars 2014 aura lieu la 4e édition de *Villes et Villages à la Rescousse* au Pavillon de la rivière à Joliette. Cet évènement de reconnaissance permet de valoriser la participation des instances municipales dans des projets de rétablissement d'espèces en péril au Québec et de souligner les partenariats gagnants avec les organismes de conservation. Cet événement est né de l'initiative de quatre personnes issues d'organismes de conservation reconnus, soit Louise Gratton de Conservation de la Nature Canada, Francine Trépanier de la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA), Pascal Bigras de Nature-Action Québec et Pierre M. Valiquette du Réseau de milieux naturels protégés du Québec. Par la suite, Alain Branchaud, biologiste du rétablissement des espèces en péril pour Environnement Canada, s'est engagé et a appuyé l'initiative.

Vous vous sentez concernés et vous voulez présenter votre projet afin d'en faire un exemple bénéfique pour la société? Inscrivez-le à cet évènement, il est encore temps! La date limite pour soumettre une candidature est le 20 décembre 2013. Pour ce faire, remplissez le formulaire sur le site Internet de la CARA, www.cara.qc.ca, puis envoyez-le à francine.trepanier@cara.qc.ca.

DANS CETTE ÉDITION

Villes et Villages a la Rescousse_____1

Validation d'habitats potentiels pour la tortue des bois_____2

La 16e édition du colloque approche _____4

Les avantages d'une association de lac _____5

La problématique du roseau commun _____6

Remerciements à tous pour vos observations _____8

ABONNEMENT AU BULLETIN

Recevez le bulletin Conserv'EAU par courriel à tous les 3 mois. Pour vous abonner, il vous suffit d'envoyer un courriel à milieu.aquatique@cara.qc.ca.

Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :

Environnement Canada Environment Canada

Fondation de la faune du Québec

Ce bulletin est réalisé par

CARA

PRATIQUES DE GESTION RESPONSABLE D'ÉVÉNEMENTS CERTIFIÉES PAR LE BNQ

Organisme de bassin versant
Zone de gestion intégrée des ressources en eau L'Assomption

Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption 100, rue Fabre, Joliette (Qc) J6E 9E3
☎(450) 755-1651 • 🖷(450) 755-1653 • 💻info@cara.qc.ca • www.cara.qc.ca

Validation d'habitats potentiels pour la tortue des bois

Autres constats

Lors des démarches entreprises auprès des propriétaires, il est ressorti à quelques reprises la pratique de déplacement et de relocalisation de tortues dans un autre secteur, voire une autre municipalité. Les raisons de cette pratique sont diverses : sauver la tortue en bordure d'une route, protéger les enfants, la montrer à sa famille ou encore introduire l'espèce sur leur propriété.

Ces pratiques ont des impacts négatifs sur les populations de tortues. Des individus adultes sont retirés d'un milieu favorable pour être relâchés dans un habitat qui ne répondra probablement pas à leurs besoins vitaux. Sans compter que le retrait d'un individu adulte a un impact direct sur le recrutement de l'espèce. En effet, plusieurs tortues semblent être ramassées au cours de la période de reproduction en bordure des routes alors que ces dernières se déplacent pour se rendre sur les sites de pontes. Il faut rappeler que le recrutement annuel estimé dans une population de tortues des bois est approximativement de 1 %. De plus, il a été démontré que le déplacement d'une tortue des bois sur plus de 2 km du point de capture diminue les chances de retour de cet individu dans son milieu d'origine. Ceci laisse présager que les individus déplacés sur de grandes distances sont perdus pour cette population. Autrement dit, ils ne participent plus au recrutement.

Au cours de l'été 2013, des recherches ont eu lieu sur des tronçons de sept cours d'eau présents dans le bassin versant de la rivière L'Assomption dans le but de vérifier le potentiel de l'habitat pour la tortue des bois, une espèce vulnérable au Québec et menacée au Canada. L'objectif de ce projet consistait à trouver de nouvelles populations de tortues des bois dans le sud de Lanaudière.

Ces recherches se sont orientées sur les secteurs qui présentaient les caractéristiques d'un habitat optimal pour la tortue des bois. La plupart des secteurs retenus pour la validation du potentiel de l'habitat et la recherche d'individus ont été sélectionnés d'après l'*Atlas des habitats potentiels de la tortue des bois au Québec* et le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Malheureusement, les recherches sur le terrain n'ont pas permis de localiser de nouvelles populations de tortues des bois. Il apparaît que les effectifs de cette espèce sont très faibles dans la région de Lanaudière. En absence d'observations de tortues, des démarches ont été entreprises auprès des propriétaires riverains et usagers de certains cours d'eau. Des campagnes de sensibilisation ont été réalisés afin d'encourager ces derniers à déclarer leurs observations de tortues, et ce, peu importe l'espèce.

Il est pertinent de mentionner que les secteurs visités au cours de l'année 2013 présentent un certain potentiel pour la tortue des bois, mais ces habitats ne sont pas optimaux. De plus, certains secteurs de la rivière Ouareau et de la rivière L'Assomption sont utilisés pour des activités récréatives en zones riveraines. Or, une étude a démontré que le dérangement occasionné par ces activités (pêche, canot, marche, etc.) pouvait entraîner la disparition d'une population de tortues des bois sur une période plus ou moins longue. Il devient donc important de mettre en place des mesures de gestion et de conservation adaptées pour réduire les impacts sur cette espèce.

Malgré l'absence d'observations de la tortue des bois durant le projet, cette espèce peut y être présente. Par ce fait, nous vous encourageons à déclarer vos observations auprès de l'équipe de la CARA.

À noter!

Peu importe où vous vous trouvez, ne prenez pas une tortue avec vous pour la mettre sur votre terrain. Si elle se trouvait à l'emplacement où vous l'aviez observé, c'est qu'elle avait tout ce qui lui fallait pour survivre! Alors, soyez respectueux!

Des gestes simples, mais efficaces!

Sur votre terrain

- ✓ Ne vous approchez pas trop près de la tortue, laissez-la vaquer à ses occupations;
- ✓ Observez-la de loin;
- ✓ N'essayez pas de la nourrir.

Près d'un cours d'eau

Si la tortue est sur un rocher ou un tronc d'arbre, c'est qu'elle fait le plein d'énergie en se chauffant au soleil;

- ✓ Observez-la de loin avec des jumelles;
- ✓ Ne vous approchez pas trop près d'elle car elle aura tendance à plonger à l'eau et cela diminue sa prise d'énergie quotidienne essentielle à sa survie!

En bordure des routes

- ✓ Il est parfois possible d'observer une tortue en bordure ou sur la route. Comme le réseau routier n'a pas été construit en fonction de l'habitat des tortues, certaines routes traversent leur territoire. De plus, les matériaux constituants l'accotement, tels que le gravier, représente un site potentiel de ponte pour la tortue ce qui l'attire près des routes;
- ✓ Vous pouvez vous arrêter pour faire traverser la tortue de l'autre côté de la route, dans le même sens qu'elle se dirige;
- ✓ Ne la remettez pas dans le sens d'où elle vient, elle retournera inévitablement où elle désirait aller;
- ✓ Si vous rencontrez une tortue serpentine, ne vous risquez pas les mains, elle peut devenir agressive.

Rappel des mesures de protection pour les reptiles et les amphibiens

Pour conserver la qualité de l'habitat:

1) Protéger les milieux forestiers compris dans les 300 premiers mètres bordant chaque côté du cours d'eau;
2) Pour la tortue des bois, protéger de façon intégrale les groupements d'aulnes rugueux et les milieux humides;
3) Protéger les rives en conservant une bande riveraine minimale de 10 ou 15 mètres de large et évitez d'artificialiser la rive avec des matériaux imperméables (béton, asphalte). Reboiser au besoin;
4) Conserver les secteurs constitués de sable et de gravier exposés au soleil et bien drainés, car ils peuvent être utilisés comme site de ponte;
5) Proscrire l'utilisation de tous pesticides et engrais chimiques;
6) S'assurer de la conformité des installations septiques.

J'ai le goût de l'eau

La 16e édition du colloque approche!

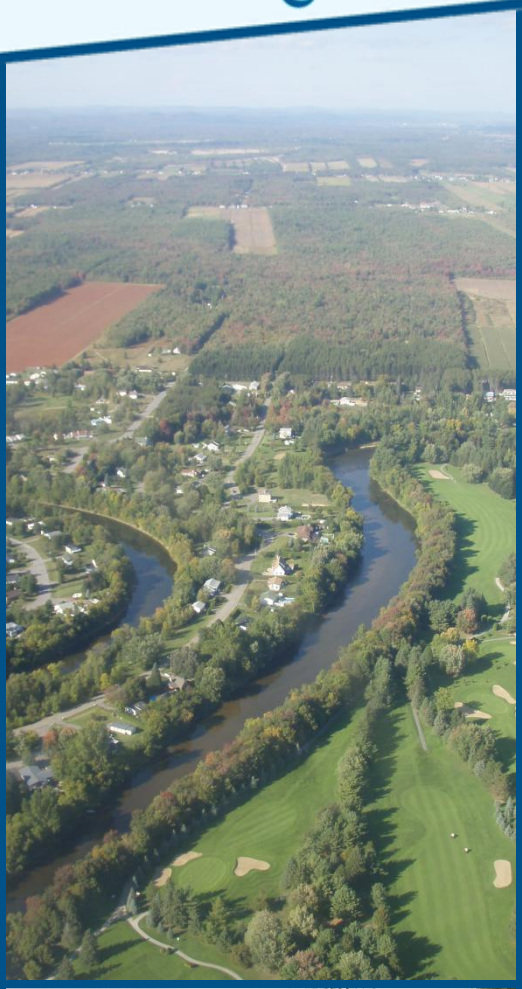

Le développement du territoire...

Avons-nous l'audace de faire autrement?

Le 25 octobre 2013 se tiendra la 16ième édition du Colloque *J'ai le goût de l'eau* de la CARA. L'évènement aura lieu au Pavillon de la rivière à Joliette. Au programme de la journée, des sujets d'actualités touchant au développement du territoire! Cinq conférenciers et conférencières ont généreusement acceptés de participer à l'évènement. Tout porte à croire que leur présentation susciteront de grandes réflexions.

Le premier conférencier qui donnera le coup d'envoi de cette journée dédiée à l'eau est Nicolas Audet, spécialiste en impact et adaptation aux changements climatiques pour le Consortium Ouranos. Il sera suivi par Pascale Biron, professeure associée au département de géographie, urbanisme et environnement de l'Université Concordia, qui abordera le concept d'espace de liberté des cours d'eau. Pour la troisième conférence, le directeur-général de Nature-Action Québec, Pascal Bigras, orientera sa présentation vers la protection, la mise en valeur et l'accessibilité publique des rives.

En après-midi, la Ville de Trois-Rivières présentera les résultats découlant de leur plan d'adaptation aux changements climatiques. La conférence sera présentée par Dominic Thériault, coordonnateur du développement durable à la Direction de l'aménagement, gestion et développement durable du territoire de la Ville de Trois-Rivières. Pour conclure la journée, Sophie Duchesne, professeure à l'Institut National de la Recherche Scientifique (INRS-ETE), abordera le concept d'aquaresponsabilité.

L'évènement se veut écoresponsable et la CARA vise la certification de niveau 3 en gestion responsable d'évènements du Bureau de normalisation du Québec (BNQ). Dans cet ordre d'idées, elle a fait appel aux services de traiteur de L'Annexe à Roland, une entreprise d'économie sociale sans but lucratif à Joliette, afin d'offrir aux convives des collations et un repas fait à partir d'aliments Lanaudois.

Les avantages d'une association de lac

Les lacs et cours d'eau du Québec représentent un bien collectif à préserver. Depuis plusieurs années, le développement croissant d'infrastructures urbaines autour des plans d'eau engendre des répercussions sur la santé de ces écosystèmes fragiles. En fait, les activités humaines sont généralement le principal facteur du processus d'eutrophisation des lacs, lequel est associé à une hausse des apports en nutriments, surtout le phosphore, et en sédiments vers ces derniers. La dégradation d'un lac peut entraîner de sérieuses pertes d'usages, notamment l'interdiction de consommer l'eau puisée à même le lac ou bien l'interdiction de pratiquer certains loisirs aquatiques.

Qu'est-ce qu'une association de lac? C'est un regroupement de citoyens agissant de concert afin d'améliorer ou de maintenir la qualité de l'environnement du lac et de son bassin versant. Cette dernière favorise également une meilleure communication entre les résidents du lac et la municipalité ou les municipalités régionales de comté (MRC). Le but d'une association n'est surtout pas de créer une police autour du lac. Au contraire, elle vise l'harmonie entre les résidents et plusieurs avantages s'y rattachent, lesquelles permettent entre autres :

- ✓ de soumettre les préoccupations de l'association lors de prise de décision concernant le lac et l'aménagement du territoire de son bassin versant au niveau municipal et provincial;
- ✓ de promouvoir des pratiques écologiques dans le bassin versant du lac;
- ✓ de mettre en commun les compétences personnelles pour trouver des solutions concrètes aux problèmes auxquels le lac fait face;
- ✓ d'établir un réseautage entre les résidents du lac et même avec d'autres associations du bassin versant;
- ✓ de créer une tribune pour sensibiliser d'autres riverains.

La constitution d'une association de lac demande du temps et une volonté soutenue des riverains pour assurer un bon départ. Une association de lac, au terme de la *Loi sur les compagnies,* est un organisme à but non lucratif, par conséquent, elle doit être enregistrée au registraire des entreprises du Québec. Dès la première étape de création, vous pouvez informer la ou les municipalités concernées de votre désir de former une nouvelle association de lac. Les municipalités encouragent la formation d'association de lac et peuvent vous fournir des appuis financiers ou techniques quant à la réalisation de votre projet.

Ensemble, mobilisons-nous pour une saine gestion de l'eau de nos lacs!

Prise de conscience

Depuis 2006, les nombreux cas de prolifération d'algues bleu-vert dans les lacs du Québec ont favorisé une prise de conscience face à la fragilité des écosystèmes aquatiques. La prise en main d'un lac a pour objectif de maintenir ou de restaurer la qualité de l'eau et l'intégrité des habitats du lac, en assurant un développement durable de son bassin versant. Pour y arriver, les riverains doivent se regrouper afin de trouver des pistes de solutions visant la protection de l'environnement du lac.

Rencontre informative pour les résidents du lac Siesta à Saint-Calixte.

La problématique du roseau commun

Les inconvénients liés à la présence du roseau commun

Plusieurs effets indésirables ont été recensés quant à la présence de peuplements du roseau commun. L'un des principaux inconvénients est la perte de diversité biologique. Lorsque cette plante s'installe dans une région, elle gagne en expansion rapidement puis se densifie jusqu'à l'obtention d'une monoculture. Ce phénomène s'explique par la présence d'un vaste réseau de racines et de rhizomes. Avec cet imposant bagage racinaire, cette plante monopolise les ressources en eau et en nutriments du sol ce qui a pour effet de limiter la disponibilité de ces éléments essentiels pour la flore qui se trouve à proximité. Des toxines sont également sécrétées par les racines du roseau ce qui affecte la survie des autres plantes environnantes. Ces champs de roseaux forcent le déplacement d'espèces animales vers d'autres milieux puisque ces derniers ne répondent plus aux besoins vitaux de ces espèces.

La diminution des fonctions bénéfiques des marais, la réduction de la filtration des métaux lourds par la perte des quenouilles au profit du phragmite, l'obstruction des canaux de drainage par les résidus ligneux des tiges lentement dégradées, les nuisances engendrées par cette plante dans les aménagements paysagers ainsi que les pertes de rendements des cultures agricoles sont d'autres inconvénients associés la propagation continue du roseau commun.

Qu'est-ce que le roseau commun?

En Amérique du Nord, on recense plusieurs génotypes de roseau commun indigènes peu envahissants et un génotype exotique qui, lui, est très envahissant. Ce dernier est originaire d'Eurasie et sa croissance est fulgurante. Il a été introduit au début du 19e siècle le long de la côte est canadienne puis il s'est rapidement propagé à l'intérieur du territoire par voie végétative et sexuée, par les animaux et par les activités humaines (Lavoie, 2007). Vu ses forts taux de croissance, de propagation et de survie, le génotype exotique du roseau commun *(Phragmites australis subsp. australis)* inquiète de nombreux spécialiste, surtout en ce qui a trait au maintien de la biodiversité.

Le *Phragmites australis subsp. australis* est une graminée vivace de grande taille. Les peuplements de cette plante peuvent être très denses, si les conditions sont favorables, ce qui laisse place à des monocultures de roseau. De plus, il est possible de dénombrer jusqu'à 325 tiges par mètre carré de roseau chez certaines colonies (Mal and Narine, 2004). Ces tiges apparaissent au printemps et bien qu'elles demeurent érigées durant tout l'hiver, ces dernières meurent à la fin de l'automne. Ce n'est qu'au début du printemps suivant que la carcasse végétale des tiges s'affaisse progressivement vers le sol (Lavoie, 2008). Au cours de l'été, la plante produit des graines dans sa panicule, lesquelles sont dispersées par le vent et l'eau.

Les habitats préférentiels du roseau commun sont les milieux humides non boisés et les fossés en bordure des routes et des champs où le niveau d'eau ne dépasse pas 1 à 2 mètres au-dessus de la surface du sol (Mal and Narine, 2004). Étant donné que la croissance du phragmite nécessite beaucoup d'ensoleillement, les espaces ouverts sont davantage favorables et sensibles à la propagation de cette plante. Lorsqu'il s'installe dans un milieu, le roseau commun se propage rapidement sur l'ensemble de la région touchée. La propagation à courte distance s'effectue par les rhizomes sous le sol. Un rhizome est une tige qui pousse sous la surface du sol et pour lequel des racines sont produites (Marie-Victorin et coll., 2002). Autrement dit, un même plant pourrait comprendre plusieurs tiges aériennes. La propagation des plants a également lieu par dispersion des graines comme mentionné précédemment. Il est pertinent de spécifier que la construction du réseau routier a fortement contribuée à la propagation de cette espèce à l'intérieur des terres (Lavoie, 2007). Au niveau de la prédation de cette plante, trop peu d'ennemis naturels sont recensés pour le roseau commun, à l'exception du rat musqué qui mange les rhizomes.

À noter!

Une espèce végétale envahissante est une espèce dont l'introduction ou la propagation menace l'environnement, l'économie ou la société, y compris la santé humaine. Elle peut être indigène, lorsqu'elle croît naturellement dans un milieu hors de son aire de répartition naturelle par l'intervention humaine (Environnement Canada, 2013).

Options pour la gestion du roseau commun

Il est important de différencier le roseau indigène, originaire de l'Amérique du Nord, du roseau exotique lorsque des mesures de gestion de l'invasion sont prises. À titre d'exemple, la sous-espèce indigène *Phragmites australis subsp. americanus* n'atteinte pas plus de 2 mètres de hauteur, ses tiges sont d'une couleur brun rougeâtre, ses plants sont dispersés dans la flore indigène et elle est peu envahissante. De plus, les tiges porte-graines de la panicule sont clairsemés et de petites tailles. Quant à la sous-espèce exotique (*Phragmites australis subsp. australis*), celle-ci peut atteindre une hauteur de 5 mètres, ses tiges sont d'une teinte havane ou beige, ses peuplements sont denses, tout comme ses tiges porte-graines et elle est très invasive. (MRNO, 2011).

Plusieurs moyens ont été utilisés pour limiter la propagation de cette plante et même, dans certains cas, pour retirer l'espèce du portrait floristique de la région touchée. Parmi ces derniers, la fauche, l'inondation et le brûlage des colonies de roseaux ont été utilisés mais ceux-ci n'ont pas contribué significativement à son éradication (MRNO, 2011). Les tentatives d'élimination de cette plante par l'usage d'un herbicide ont été concluantes. Toutefois, l'utilisation d'herbicides est assujettie à des lois et règlements, il est donc important d'en connaître les limites et les contraintes.

Pour les propriétaires soumis à une invasion de roseau commun, certains moyens sont mis à leur disposition pour freiner cette plante. L'utilisation de végétaux produisant de l'ombre ont le potentiel de nuire à sa croissance et à sa propagation. Il a été identifié que la quenouille ralentit la progression du roseau toutefois, celle-ci ne peut pas la freiner (Lavoie, 2008). Pour une élimination rapide, l'extraction manuelle est une option envisageable, toutefois cette exercice est laborieuse car il faut s'assurer d'enlever le plant en entier, soit tous les rhizomes.

Environnement Canada (2013). Les plantes envahissantes le long du Saint-Laurent. In Plantes envahissantes, Espèces envahissantes, Environnement Canada. [En ligne] https://www.ec.gc.ca/stl/default.asp?lang=Fr&n=F6863336-1.

Lavoie, C. (2007). Le roseau commun au Québec: enquête sur une invasion. *Le naturaliste canadien,* vol. 131, n° 2, p. 5-9.

Lavoie, C. (2008). Envahissement du roseau commun le long des corridors autoroutiers : état de situation, causes et gestion. Rapport final. Études et recherches en transport. [En ligne] http://www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/Librairie/Publications/fr/ministere/recherche/etudes/rtq0802.pdf .

Mal, T.K. and Narine, L. (2004). The biology of canadian weeds. 129, Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud. Canadian Journal of Plant Science, vol. 84, n°1, p. 365-396.

Marie-Victorin, F., Rouleau, E., Brouillet, L., Hay, S.G., Goulet, I., Blondeau, M., Cayouette, J. et Labrecque, J. (2002). *Flore laurentienne.* 3 édition, gaëtanmorin éditeur ltée, 1093 p. (ISBN 2-89105-817-8).

Ministère des Ressources naturelles de l'Ontario (MRNO) (2011). *Phragmite envahissant – Pratiques de gestion exemplaires*. MRNO, Espèces envahissantes. [En ligne] http://www.mnr.gov.on.ca/stdprodconsume/groups/lr/@mnr/@biodiversity/documents/document/stdprod_089644.pdf.

Les avantages liés à la présence du roseau commun

Malgré les inconvénients liés à la présence du roseau commun dans le paysage floristique, certains avantages sont attribuables à sa présence. Du point de vue environnemental, il a été défini que le roseau commun possède un fort taux de filtration des eaux et que la présence en rive de ce dernier permet leur stabilisation. En termes de sécurité routière, les denses colonies du roseau commun en bordure de route constituent une bonne haie brise-vent, et ce, pour l'ensemble de l'année puisque les tiges persistent durant la saison froide. En hiver, ces haies de phragmites limitent le balayage de la neige sur la chaussée ce qui a pour effet de réduire la formation de glace. Les haies présentes dans les terre-pleins ont, quant à elles, la particularité de réduire l'effet d'éblouissement causé par les phares des véhicules circulant en sens inverse. Il a été supposé que les peuplements denses et étendus de cette plante en bordure des voies routières ont le potentiel de réduire les dommages lors de sorties de route par le ralentissement des véhicules (Lavoie, 2008).

REMERCIEMENTS À TOUS POUR VOS OBSERVATIONS

UN GRAND MERCI À VOUS!

La CARA souhaite particulièrement remercier tous les résidents et propriétaires qui ont généreusement pris de leur temps pour communiquer avec nous afin de nous faire part de leurs observations de tortues. Ce petit geste est d'une grande aide et toujours apprécié par notre équipe.

Il est pertinent de rappeler que la zone de gestion intégrée des ressources en eau (Zone GIRE) L'Assomption, laquelle comprend les bassins versants de la rivière L'Assomption et de la rivière Saint-Jean, couvre une superficie de plus de 4 300 km^2. Il est donc ardu pour notre équipe de repérer des tortues sur ce vaste territoire.

Nous profitons également de l'occasion pour vous encourager à poursuivre cette pratique ou à la débuter si vous êtes témoin d'une observation. Quel que soit l'espèce de tortues, vous pouvez nous la déclarer. Bon nombre de québécois ne connaissent pas les huit espèces qui se retrouvent dans la province, mais il n'est pas obligatoire d'être expert en la matière pour déclarer un individu rencontré sur votre propriété. S'il vous est possible de la photographier, envoyez-nous la photo, les biologistes de la CARA seront en mesure de l'identifier. Dans le cas contraire, vous pouvez fournir une description sommaire des traits physiques de l'espèce, tels que la couleur de sa peau et l'aspect de la carapace.

Lors d'une déclaration d'observation, il est important de fournir les informations suivantes : le lieu, la date de l'observation et la description.

Vous pouvez déclarer vos observations par courriel au milieu.aquatique@cara.qc.ca ou par téléphone au (450) 755-1651 poste 109.

Source : Wikimedia Commons

Source : Wikimedia Commons